



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place de capteurs de CO2 dans les classes

Question écrite n° 40797

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la mise en place de capteurs de CO2 dans les salles de classes. Cet outil permet de connaître le taux de dioxyde de carbone (CO2) dans l'air. Concrètement, lorsque ces capteurs indiquent que le seuil d'alerte est atteint, c'est qu'il devient bon d'aérer la salle de classe. Aujourd'hui, les scientifiques s'accordent pour dire que ces capteurs de CO2 sont un moyen efficace pour réduire le risque que planent des aérosols contaminés par la covid-19. Toutefois, se pose la question du financement de ces capteurs dont le coût moyen est de 200 euros. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage d'aider financièrement les collectivités locales à équiper l'ensemble des salles de classe de ces capteurs de CO2.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40797

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6482

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)